

(dé)Prime tuteur

TUTRICE, TUTEUR, tu te demandes quand sera versée ta PRIME ? Tu sais, celle prévue par cet accord signé le 18 juillet 2023, relatif à la formation professionnelle continue au sein de pôle emploi, que tu ne trouveras pas dans l'intranet.

Et pour cause ! L'accord en question n'a pas été encore agréé par le ministère du travail et n'est pas applicable. La prime tuteur ne peut donc pas être réclamée.

Bien évidemment, tu comptais sur cette prime pour arrondir ta paie.

Le salaire, celui qui cotise pour l'hôpital, les retraites et de nombreux services dont le financement est socialisé, et qui disparaissent peu à peu à force d'exonérations et de primes !

MAIS LE FAIT DE NE PAS TOUCHER TA PRIME NE DOIT PAS TE MENER A LA DEPRIME !

Car figure-toi que, des NAO, justement, il s'en ouvre, là, dans quelques jours. Des négociations pour un nouvel accord de classification aussi, dans les mois à venir. De même pour l'égalité professionnelle, le télétravail...

IL NOUS APPARTIENT DONC DE PESER DE TOUT NOTRE POIDS SUR LES NEGOCIATIONS A VENIR !

Et le calendrier est bon figure-toi !

Nous sommes toutes et tous appelés à la grève le 8 mars à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Et dans un établissement comme le nôtre : où la représentation féminine est si importante ; un tel appel prend tout son sens !

Alors faisons de ce 8 mars une grande réussite et soutenons l'égalité femmes/hommes réelle, au travail et dans la vie !

Exigeons, à l'issue des NAO France Travail, des augmentations massives de salaires et faisons-en le marchepied de nos revendications en matière d'égalité professionnelle.

LE 8 MARS, NOUS SERONS EN GREVE ET DANS LA RUE !

**DU CODE DU TRAVAIL AUX
ACCORDS PAR ENTREPRISE**



Cette paie que les dernières NAO au rabais ont laissée stagnante, dans le contexte inflationnaire qui siphonne nos porte-monnaie chaque jour.

Peut-être faudra-t-il finir par **se fâcher vraiment**, pour obtenir ce qu'on nous doit, c'est-à-dire du **salaire et la reconnaissance de nos qualifications**.

Pas des primes.

Et en particulier pour **les tuteurs, dont la fonction devrait entraîner de facto la reconnaissance d'une haute qualification**. Chose que l'accord de classification actuel n'intègre pas.

DU SALAIRE, DONC. PAS UNE PRIME.

Le salaire, ce truc en voie de disparition, peu à peu remplacé par des primes, des allocations, et des tickets en tout genre.

**8 MARS 2024
GRÈVE FÉMINISTE**

